



Conseil d'administration du CNPC Du 08 décembre 2022

Le conseil d'administration a débuté à 9h30, sous la présidence de Gilles BARSACQ dans les locaux du siège de l'ADOSPP situés 39 Boulevard Bourdon – 75004 PARIS.

13 membres étaient présents physiquement, et 6 en visioconférence, lesquels avaient fait préalablement parvenir au secrétaire-général adjoint leurs formulaires signés de pouvoirs :

- Eric Moulin (ENSOSP) : pouvoir donné à Alain Risetto (CRF)
- Johnny Carminatti (ANACAPP) : pouvoir donné au Colonel Roger Barrau (BSPP) ;
- Nathalie Ledoussal (OMF) : pouvoir donné à Pierre Jamain (GNASPP) ;
- Joel Prieur (OMF) : pouvoir donné à Patrick Chavada (ANIMS) ;
- Dr Fogelmann (GORSSA) : pouvoir donné à Gilles Barsacq (UNOR) ;
- Walter Henry (Croix Blanche) : pouvoir donné à Henri Julien (SFMC).

Etaient présents :

Pour le bureau :

Gilles BARSACQ	UNOR	(président CNPC)
Colonel Roger BARRAU	BSPP	(2 ^{er} vice-président CNPC)
Patrick CHAVADA	ANIMS	(secrétaire général adjoint CNPC)
Pierre JAMAIN	GNASPP	(trésorier CNPC)

Et par ordre alphabétique :

Christian AMIET	Secours Catholique
Gérard DELEPLANCQUE	GMF
Olivier DES CILLEULS	UNPC
Jacques DEVEZE	UNOR
Jean-Claude GOYEAU	TEGO
Yves LOUVILLE	Croix Rouge
Jean-Paul MANTEAU	GPCTSI
Alain RISSETTO	Croix Rouge
Karim TERNATI	AMARIS

Le quorum théorique de 8 personnes était largement atteint, la séance pouvait débuter selon l'ordre du jour.
M. PLEynet assiste à la réunion sans droit de vote.

En ouverture de séance, le président partage (voir en PJ n 1) avec les membres du conseil d'administration la complexité des règles relatives au fonctionnement associatif. S'agissant de la procédure ARUP, il évoque le parcours administratif passant par la dématérialisation des données liée à la nouvelle plateforme dédiée aux ARUP de la préfecture de l'Ile de France et de Paris.

Par ailleurs, la DLPAJ n'a pas accepté la transmission des statuts votés à la dernière assemblée générale extraordinaire, en effet, les lois d'urgence dans le domaine de la Santé étant arrivées à terme, les dérogations relatives à la participation pour éviter le présentiel sont également tombées : la majorité qualifiée ne pouvait plus être constatée en présentiel. Nous avons donc été obligé de revoir la copie, selon les préconisations de la DLPAJ. Nous devons donc essayer au cours de ce conseil d'administration de trouver un consensus afin d'adresser une nouvelle version des statuts à la DLPAJ en vue d'une présentation, une nouvelle fois, à la prochaine assemblée générale de 2023.

Au-delà de ces questions, nous enregistrons des progrès dans la visibilité du CNPC.

Ce dernier a été invité par deux commissions parlementaires, a réservé un stand au salon Préventica à Lyon, et a été invité à faire une brève mais utile communication lors du Congrès de maires de France, le 23 novembre dernier. Secours Magazine multiplie les articles sur nos projets.

Par ailleurs, pour suivre nos travaux, notre site internet #lecnpc.fr est régulièrement réactualisé, tout comme nos comptes Twitter ou Facebook (« France CNPC »).

Ordre du Jour :

1°) Validation du compte rendu de la précédente séance du conseil d'administration du 30 juin 2022 : celui-ci est adopté à l'unanimité des participants.

2°)Renouvellement des postes d'administrateurs. Actuellement, 24 postes sont ouverts au conseil d'administration, mais deux sont actuellement vacants (MM Georget et Bidault de l'Isle), ce qui nous ramène à 22 membres en activité. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement triennal, 7 sont à renouveler à la prochaine assemblée générale. De plus, nous allons enregistrer 3 départs :

- GORSSA : le Dr Sauvageon laisse ses fonctions de président au Dr Bouziquier, et désigne le Dr Fogelmann pour représenter le GORSA au conseil d'administration (à la place du Dr Le Lay) ;
- AFTIM : JL Pleyne est atteint par la limite d'âge, et le président de l'AFTIM devra désigner son nouveau représentant d'ici la prochaine assemblée générale. Cependant, à notre demande, JL Pleyne a accepté de rester au CNPC en rejoignant le comité des experts et la 3^o Commission.
- Ordre de Malte France : Nathalie Ledoussal quitte cette association, et le président de l'OMF devra également désigner son nouveau représentant d'ici la prochaine assemblée générale.

Le président adresse tous ses remerciements chaleureux à chacun de ces membres qui ont su se mobiliser ces dernières années au profit des travaux menés par le CNPC.

Par ailleurs, le Bureau a enregistré les demandes officielles et régulières de la SNSM et de l'ANPS, toutes deux désireuses de figurer au conseil d'administration sur les deux places vacantes.

3°) projet de texte des statuts du CNPC, les points suivants ont été débattus, en particulier :

- La procédure d'élection du président et du secrétaire-général destinée à garantir le principe de neutralité qui prévaut depuis la création du CNPC. Le moyen d'y parvenir paraît être de puiser les candidats dans la catégorie des « experts/personnalités qualifiées » et donc de créer un troisième collège ad hoc (art 3) ;

- Il est désormais inscrit dans les statuts que le droit de vote est supprimé pour les membres représentant une association ou un organisme n'étant plus à jour de sa cotisation ;
- La répartition préalable des 3 vice-présidences au sein du bureau disparaît des statuts, (voir si elle peut réapparaître dans le règlement intérieur.)
- Le conseil d'administration désigne les administrateurs, MM. Gilles Barsacq et Joël Prieur, comme mandataires autorisés par le conseil d'administration à procéder aux modifications non substantielles que pourrait demander l'administration.

4°) Point de situation des commissions effectué par le secrétaire général :

- 1° Commission : Alain Risetto :
 - Elle même subdivisée en deux sous-commissions,
 - L'une chargée de participer aux travaux de refondation des procédures d'agrément de Formation, toujours à l'ordre du jour de la DGSC mais non encore programmée. Cette situation perdure et engendre des attentes fortes. C'est pourquoi il est décidé de maintenir cette sous-commission, au moins dans son principe, en attendant le signal de la DGSCGC.
 - La deuxième sous-commission traite de la préparation aux JO 2024, et s'est déjà réunie trois fois. Les PV de réunions sont systématiquement transmis à la DGSC GC (Mme Dufaure-Malves).
- 2° Commission : SANTE – Professeur LOUVILLE :
 - La personne qui devait exploiter les questionnaires envoyés aux responsables de la formation au secourisme des pays étrangers voisins ayant démissionné, ce travail de synthèse a pris du retard. Toutefois, les premiers résultats laissent entendre que les diplômés étrangers en secourisme peuvent prétendre à la parité, au moins dans le domaine technique et médical, avec notre PSE national. Ceci est de bon augure pour la participation de secouristes étrangers aux postes de secours des JO en 2024... sous réserve d'un aménagement substantiel du RNDPS (travail de la sous-commission JO ci-dessus évoquée). Normalement, la 2° commission devrait pouvoir rendre ses conclusions fin février prochain (et donc avant l'AG).
- 3° Commission : JL MANTEAU :
 - Nonobstant la question des ascenseurs, toujours inscrite, les membres de la 3° commission se sont mis d'accord pour aborder le problème de la réglementation incendie des parkings souterrains « habitation », en effet très concernés par la forte demande des propriétaires de véhicules électriques disposant de piles au lithium. Il y a là un vide juridique et de vrais enjeux de sécurité (cf. les récents cas d'incendie de batteries au lithium). Le président de la 3° commission s'engage à remettre un mandat et un plan de travail sur ce sujet pour la prochaine assemblée générale.
- 4° Commission (statuts) : pm
- 5° commission : Formation /information des populations / Sauvegarde communale :
 - Elle même subdivisée en deux sous-commissions, l'une chargée de la promotion du Guide de l'offre associative, et l'autre de la mise en place du Diplôme universitaire « coordonnateur secouriste », dont la première promotion est en cours.

En accord avec Karim Ternati, président de la sous-commission « guide de l'offre associative », il a été décidé de prolonger cette dernière en lui confiant le mandat de suivre l'expérience de partenariat AASC/réserves communales/SDIS en cours dans le département de la Seine maritime. Le SDIS76 (colonel GOUEZEC) a pris contact avec le CNPC et s'offre de participer à cette sous-commission. L'objectif est de vérifier la mise en place de cette très intéressante initiative transversale et la possibilité d'appliquer les principes contenus dans le Guide

présenté lors du congrès de l'AMF le 23 novembre dernier (cf. site Lecnpc.fr à l'onglet actualités). Les représentants des AASC signataires de l'accord de partenariat avec le SDIS 76 pourraient être invités à cette sous-commission.

La sous-commission DU est également prolongée, ne serait-ce que pour effectuer le retour d'expérience de la session en cours. Cependant, et à la demande des stagiaires, le CNPC souhaite étudier la possibilité de délivrer la qualification « chef de dispositif » aux lauréats du DU. Pour cela, il est proposé aux AASC du CNPC d'organiser un groupe de travail ad hoc, à l'instar de ce qui avait été fait en 2016 pour la mise en cohérence des formations « chefs de poste », cette qualification étant exigée comme prérequis par l'EISTI (à l'époque porteur de ce DU). Compte tenu de la quasi-absence de référentiel de formation pour ce niveau de responsabilité (sauf peut-être à la CRF), toutes les AASC ont à gagner à accepter cette proposition (s'en suit un tour de table pour sonder les représentants des AASC présentes à la réunion). Le secrétaire-général précisera cette option, et, le cas échéant, procédera à la création de ce groupe de travail (auquel pourrait se joindre Emmanuel HUBERT, l'actuel maître d'œuvre du DU).

5)° Point de situation du budget 2022, présenté pour information, à ce stade de l'année,

6)° Présentation du budget prévisionnel 2023 (PJ 3).

Les débats ont montré que les cotisations des adhérents au tarif à 160 € depuis des décennies pouvait faire l'objet d'une proposition d'augmentation à 200 €. (Pas de cotisation pour les experts, les PPQ, les membres d'honneur)

Approbation du conseil d'administration à l'unanimité du budget et de cette proposition.

6)° Programmation des événements à venir :

- Assemblée Générale extraordinaire et normale en mars 2023 ;
- Poursuite des travaux relatifs à la préparation des J.O.

L'ordre du jour étant complètement traité, les travaux sont clôturés à 12h30.

Un déjeuner pris en commun a suivi.

Le Secrétaire Général Adjoint Patrick CHAVADA	Le Président Gilles BARSACQ
	